

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,

le vingt-deux septembre,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34

Présents : 24

Votants : 30

D22.076

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à BONICEL Pascale), MALZAC Claude, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), RODIER Yves (remplacé par SEGUIN Pierre-Henri), CAYREL Jean-Claude, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CROUZET Colette (pouvoir donné à FERNANDEZ Florence), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir donné à POURQUIER Jean-Paul), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.076: CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DU SUIVI (CCES) DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN (CC ALCT) est lauréate du projet « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets ». A ce titre, la collectivité s'est engagée à élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.). Pour mener à bien cet engagement, un poste non permanent de chargé de mission Prévention et Gestion a été créé et permet d'assurer l'animation du P.L.P.D.M.A.

Le P.L.P.D.M.A doit bénéficier d'un pilotage spécifique. A ce titre, Monsieur le Président propose la création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (C.C.E.S) du P.L.P.D.M.A dont la désignation des membres a été approuvée lors de la Commission Déchets du 19 mai 2022.

Objectifs de la C.C.E.S

Le rôle de la C.C.E.S est de :

- Coordonner les parties prenantes,
- Prendre en compte le point de vue de tous les acteurs de la prévention des déchets et de favoriser leur adhésion au projet,
- Emettre des avis et propositions d'actions à la CC ALCT,
- Définir des objectifs de réduction des déchets,
- Préciser les mesures à mettre en œuvre et les acteurs à associer,
- Identifier les moyens humains, techniques et financiers nécessaires,
- Etablir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- Déterminer les indicateurs de suivi du programme, la méthodologie et la diffusion des informations.

Règlement intérieur de la C.C.E.S

Composition de la C.C.E.S

Dans un souci de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par la prévention des déchets, la C.C.E.S comporte :

Les chambres consulaires :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie : Emilie GAZAGNE
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Yoann GRASLAND
- Le COPAGE/Chambre d'Agriculture : Nathalie GOURABIAN

Les agents administratifs et techniques de la CC ALCT :

- Agent administratif et comptable : Caroline TRANCHARD
- Responsable des services techniques : Ludovic DELPUECH
- Responsable administrative : Marie-France FAGES
- Chargé de mission Prévention et Gestion des Déchets : Arnaud

TESTUD

Les associations :

- Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (A.L.E.P.E) : Charles DUTERTE
- La Ressourcerie L'ARECUP (l'atelier du réemploi, de la création et du upcycling) : Audrey COMBES

Les élus locaux :

- Président de la CC ALCT : Jean-Claude SALEIL
- Elu référent du PLPDMA : Jean-Paul POURQUIER
- Elu secteur Banassac-Canilhac : Valérie SAGNET-POUGET
- Elu secteur Chanac : Noël LAFOURCADE
- Elu secteur Saint-Germain-du-Teil : Joël GROUSSET
- Elu secteur La Canourgue : Jean FABRE

Les partenaires institutionnels :

- Région Occitanie : Karine FREU
- S.D.E.E : Grégory GARREL
- A.D.E.M.E : Pierre VIGNAUD
- L.E.G.T.P.A La Canourgue : Catherine LEJOLIVET / Philippe

LEROY

Chaque structure membre ayant une voix délibérative n'a droit qu'à une seule voix.

La C.C.E.S peut entendre, sur invitation du Président, toute personne ou organisme dont la participation est jugée utile, sans qu'elle puisse prendre part au vote.

Mode de fonctionnement et modalités de concertation :

Les réunions de la C.C.E.S sont présidées par son Président, ou en cas d'indisponibilité, par son suppléant. Il propose une synthèse des orientations soumises à la C.C.E.S et met aux voix les décisions afin d'obtenir l'avis de la commission. Le secrétariat est assuré par l'animateur du P.L.P.D.M.A.

La C.C.E.S se réunit une première fois avant l'adoption du P.L.P.D.M.A afin d'être consultée sur l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions.

Ensuite, la C.C.E.S se réunit au moins une fois par an pour faire un bilan annuel du P.L.P.D.M.A. Toutefois, le président de la commission peut réunir les membres de la C.C.E.S aussi souvent qu'il juge nécessaire.

Les convocations sont faites par le président de la commission. Elles sont adressées au moins 5 jours ouvrés avant la date de la réunion.

Les réunions de la commission ne sont pas publiques.

Un membre de la commission empêché peut donner à un autre membre de la commission un pouvoir dans la limite d'un pouvoir par personne. Ce pouvoir ne peut être donnée qu'à un représentant appartenant au même collège que celui auquel appartient la personne empêchée.

Les avis sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés.

Le vote se déroule à main levée.

Un compte-rendu des réunions de la C.C.E.S et des groupes de travail sera rédigé par l'animateur du P.L.P.D.M.A et adressé aux membres par voie électronique, au plus tard 1 mois après chaque séance.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi AGEC n° 2020-105 fixant des objectifs nationaux de réduction de 15% des Déchets Ménagers et Assimilés en 2030 par rapport à 2010,

VU l'article R 541-41-22 du Code de l'Environnement imposant la constitution d'une C.C.E.S par la collectivité qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.

CONSIDERANT que la C.C A.L.C.T élabore un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (P.L.P.D.M.A) pour une durée de 5 ans et qu'une commission dédiée doit être instituée afin de définir le programme de travail, le mode de



fonctionnement et les modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers.

DECIDE

DE VALIDER le processus d'élaboration du P.L.P.D.M.A de la CC ALCT,
DE PROCEDER à la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi.

DESIGNE Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Vice-Président en charge de la Commission OM et Déchets de la CC ALCT, élu référent du PLPDMA , en tant que Président de la CCES.

AUTORISE le Président de la C.C A.L.C.T ou le Vice-Président à entreprendre toutes les démarches et signer tout document tendant à rendre effectif cette décision et notamment les demandes de subventions.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 29 septembre 2022,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT GAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL